



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple. Un But. Une Foi

*Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de
Réglementation Pharmaceutique*

Le Directeur Général

N 0000102

N° _____ MSAS/ARP/DISV/serv.surv.mar. ^{ref} ^{csc}

Dakar, le

1 JAN 2023

Objet : rappels de lots des produits MISOBORT ET MISOCLEAR

Mesdames, Messieurs

L'Agence sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique(ARP) procède au rappel des lots des médicaments suivants :

- MISOBORT 200 MCG B/4 cp n°lot:MBTC1A1 des laboratoires UNITED BIOTECH
- MISOCLEAR 200 MCG B/3 cp n°lot:MCL2105058 des laboratoires ACME FORMULATION

Ce retrait fait suite à une non-conformité (sous dosage) constatée, dans le cadre de l'étude de la surveillance de la qualité des médicaments à base de misoprostol.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel immédiat et à la mise en quarantaine des lots concernés et de transmettre à l'ARP un rapport circonstancié dans un délai maximum de 07 jours à compter de la signature de cette présente.

Sachant compter sur votre diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire Mesdames, Messieurs à l'assurance de ma parfaite collaboration

Destinataires

Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
Grossistes répartiteurs privés
Laboratoires UNITED BIOTECH et ACME
Ordre des médecins
Ordre des Pharmaciens
Syndicat des Pharmaciens
Direction de la santé de la mère et de l'enfant(MSAS)
Tous les professionnels de santé

Ampliations

MSAS/CAB
MSAS/DGS

Dr Oumy Kalsoum Ndiaye NDAO

